



Lettre ouverte aux Député(e)s

Paris, le 26 septembre 2016

LETTRE OUVERTE

Objet : Vers l'exclusion des malades de l'assurance emprunteur

Mesdames, Messieurs les Député(e)s,

Vous vous êtes mobilisés fin 2015 pour introduire « le droit à l'oubli » dans l'assurance par un amendement à la Loi Touraine, soutenant le droit pour les malades ou anciens malades à une assurance plus équitable.

Aujourd'hui, vous vous apprêtez à voter un amendement (n°CF41) à l'article 29bisB de la loi « transparence, lutte contre la corruption et modernisation de la vie économique », dite « Sapin 2 ». Cet amendement risque de mettre à néant l'avancée de janvier 2016. En étendant la possibilité de substitution du contrat d'assurance à toute la durée du contrat, vous accélérez voire inciter le mouvement de démutualisation qui s'est déjà opéré depuis les lois Lagarde (déliation banque assurance) et Hamon (substitution pendant la première année).

Comment pouvez-vous, en janvier 2016, avoir soutenu le droit des malades et anciens malades à l'accès à l'assurance pour 10 mois plus tard initier un mouvement contraire ? Est-ce réellement votre mission de représentant de la nation de favoriser nos concitoyens jeunes et bien portants avec une assurance moins chère, au lieu de soutenir nos concitoyens déjà fragilisés par la maladie en garantissant le principe de la mutualisation ?

Vous serez responsable de la double peine pour les malades !!

Danièle Desclerc-Dulac
Présidente

*Pièce jointe : communiqué de la Commission
de suivi AERAS du 23 sept. 2016*

10 Villa Bosquet, 167 rue de l'Université - 75007 Paris

☎ : 01 40 56 01 49 - Fax : 01 47 34 93 27 - www.leciss.org

ADMD - AFD - AFH - AFM - AFPric - AFVD - AFVS - AIDES - Alliance du Cœur - Alliance Maladies Rares - ANDAR - APF - Autisme France
AVIAM - CAMERUP - Epilepsie France - Familles Rurales - FFAAIR - Fibromyalgie France - FNAIR - FNAPSY - FNAR - FNATH - France Alzheimer France
Parkinson - Générations Mouvement - La CSF - Le LIEN - Ligue Contre le Cancer - Médecins du Monde - Renaloo - SOS Hépatites - Transhépatite - UAFLMV -
UNAF - UNAFAM - UNAFTC - UNAPECLE - UNAPEI - UNISEP - UNRPA - Vaincre la Mucoviscidose - VMEH

COMMUNIQUE DE LA COMMISSION DE SUIVI ET DE PROPOSITIONS DE LA CONVENTION AERAS

Amendement sur l'assurance emprunteur

Le 23 septembre 2016

La commission de suivi et de propositions de la convention Aeras (s'assurer et emprunter avec un risque aggravé de santé) a exprimé sa surprise et sa vive inquiétude, lors de sa réunion du 22 septembre, après le vote en commission des finances de l'Assemblée Nationale d'un amendement donnant la possibilité de substituer un nouveau contrat d'assurance emprunteur à un autre chaque année au-delà des 12 mois prévus par la loi relative à la consommation du 17 mars 2014.

Pour les membres de la commission, qui réunit notamment des représentants des associations de malades et de consommateurs, des établissements de crédit et des assurances, une telle mesure apparaîtrait à la fois prématurée et très risquée quant à ses conséquences.

Prématurée car la loi a prévu un bilan de la réforme en mars 2017 et le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) réalise actuellement une enquête sur le sujet auprès de toutes les parties prenantes et l'on ne peut pas préjuger du résultat de ces travaux.

Très risquée car les conséquences d'une démutualisation excessive de l'assurance emprunteur se feront au détriment des catégories sociales d'accédants à la propriété les plus fragiles sur les plans des revenus, de l'âge ou de la santé. Cet affaiblissement de la solidarité porte en germe de nouvelles exclusions du crédit et de l'assurance. Il est à l'opposé de l'avancée sociale sans précédent qui a conduit à introduire dans la convention Aeras et dans la loi le « droit à l'oubli » si précieux pour les anciens malades notamment du cancer.

Aussi la commission de suivi et de propositions Aeras appelle-t-elle l'attention du Gouvernement et du Parlement sur l'importance de différer sur ce sujet sensible toute nouvelle décision dans l'attente des prochains bilans de la réforme de l'assurance emprunteur.
